# CARNET DE L'ACCOMPAGNATEUR

APF Évasion

# Sommaire


| | |
|---|---|
| -APF | p. 2 |
| - Qu'est-ce que le handicap moteur ? | p. 3 |
| - Etre accompagnateur... | p. 4-7 |
| - Les différents postes | p. 8-9 |
| - Séjours pour Adultes en France | p. 10-11 |
| -Séjours et circuits pour adultes à l'étranger | p. 12-13 |
| - Séjours Enfance/Jeunesse | p. 14 |
| - Séjours en Intégration | p. 15 |
| - Séjours adaptés aux personnes polyhandicapées | p. 16 |
| - SATVA | p. 17 |
| - Exemple d'une journée type | p. 18 |
| - Guide déontologique des séjours APF Evasion | p.19-33 |

# APF...

## L'APF un mouvement national

L'Association des Paralysés de France a été créé en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomyélite, révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. André Trannoy en sera le Président. Depuis plus de soixante quinze ans, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et de leur famille dans la société.

L'APF est une association nationale, reconnue d'utilité publique, dirigée par un conseil d'administration élu par ses adhérents. L'association est à la fois un mouvement revendicatif, de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille, et une association de gestion de services et d'établissements médico-sociaux.

L'APF en 2010 c'est : 97 délégations départementales, 113 structures médico-éducatives, 240 structures au service des personnes adultes,
29 structures de travail adapté, 1 structure d'insertion en milieu ordinaire de travail, 32 structures Handas et 1 service vacances (APF Evasion).

## Les vacances au cœur des préoccupations de l'APF.

Depuis 1936, chaque été, APF Evasion, service vacances de l'APF, avec l'aide de plus de 1800 bénévoles, permet à plus de 1500 personnes handicapées motrices de partir en vacances en proposant des séjours en France et à l'étranger. En 2010, 159 séjours de vacances adaptés ont eu lieu.

Mais APF Evasion c'est aussi du conseil et du soutien :
En 2010, 300 jeunes en séjour d'Intégration ; près de 1600 aides financières grâce à une dotation de l'ANCV ; des infos à destination des individuels et des familles qui souhaitent trouver des prestations adaptées (hébergement, transport, loisirs)…

Le droit aux loisirs et à la détente compte parmi les droits humains fondamentaux. Pourtant il y a parfois un combat à mener pour accéder à ce droit. C'est pourquoi APF Evasion se bat pour permettre aux personnes les plus lourdement handicapées, enfants ou adultes, de partir à la découverte d'autres horizons. Cela compte énormément pour des personnes qui n'ont, du fait de leur handicap, que rarement la possibilité de quitter leur foyer ou domicile.

# Qu’est-ce que le handicap moteur ?

Il représente l’image même du handicap dans l’imaginaire collectif. D’ailleurs, le pictogramme symbolisant le handicap représente une personne en fauteuil roulant.

Le handicap moteur est une atteinte de la motricité (capacité à bouger son corps volontairement). Il se manifeste par des paralysies des membres inférieurs, supérieurs ou de leur ensemble ; des troubles de l’équilibre, des déformations, de gênants tremblements, voire l’absence totale d’un membre.

Il recouvre plusieurs causes de handicaps (liste non exhaustive) :

- infirmité motrice cérébrale (IMC) ;
- maladies neuromusculaires (myopathies…) ;
- sclérose en plaques (SEP) ;
- malformations des membres ;
- traumatismes crânien (TC) ;
- accidents vasculaires cérébraux (AVC)…

C’est donc un handicap généralement visible, mais son expression et ses conséquences sont très variables car toutes les personnes concernées ne sont pas forcément en fauteuil roulant.

La déficience motrice peut toucher beaucoup d’autres fonctions que la locomotion : difficulté d’élocution et d’articulation, fatigabilité, troubles du comportement, incontinence, atteinte des muscles respiratoires, mouvements incontrôlés, déficience cardiaque, retard intellectuel pour certaines personnes… L’aide d’un tiers est alors souvent nécessaire pour les gestes essentiels de la vie quotidienne (habillage, alimentation, douche, WC...).

# Qu’est-ce que le polyhandicap

Le polyhandicap est un handicap moteur **associé** à une déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l’autonomie, de la communication et des possibilités.

# Etre accompagnateur…

■ C'est aider les personnes en situation de handicap dans tous les gestes de la vie quotidienne (manger, se laver, se rendre aux toilettes, se déplacer…).

■ C'est être, en quelque sorte, la tierce personne d'une personne handicapée pendant ses vacances.

■ C'est aussi être animateur ! Vous serez invité à mettre en place des activités en journée ou en soirée, organiser des jeux, une visite touristique, une excursion ou un pique-nique. La liste des animations est illimitée et chacun, par sa sensibilité et sa créativité, saura apporter au groupe sa richesse personnelle.

■ Vos qualités relationnelles, votre sens du contact et votre joie de vivre vous permettront d'accomplir ces tâches naturellement. Vous n'êtes pas seul au sein du groupe. Outre 1 à 2 journées de formation au préalable, vous bénéficierez des conseils d'accompagnateurs expérimentés. Les personnes en situation de handicap elles-mêmes vous guideront et vous aideront. Votre imagination et votre bonne humeur feront le reste.

***"Des accompagnateurs, j'en ai rencontré, plusieurs, de différents âges, milieux ou professions. Chacun avait ses qualités, ses performances, ses raisons d'être là, mais ils avaient en commun la même envie de se donner, de partager."*** **Aïcha, vacancière**

**Pas besoin de compétences particulières !**

**Conditions et Avantages :**

■ Avoir minimum 18 ans, une très bonne résistance physique, aimer la vie en collectivité et savoir en accepter ses règles.

■ Quel que soit le type de séjour et le public accueilli, les participants sont nourris et logés pendant le séjour.
Les frais de transport (A/R) domicile / lieu de séjour sont entièrement remboursés. Pour les résidants hors France territoriale, le remboursement des frais de transport est plafonné à 250 € A/R.
Covoiturage : seul le chauffeur est remboursé sur la base d'un billet SNCF 2ème classe A/R.

En cas de renvoi ou de départ anticipé pour une raison autre que familiale ou médicale, le remboursement du trajet retour n'est pas dû.

■ Les accompagnateurs des séjours SATVA (accueil temporaire) sont salariés et bénéficient d'un contrat d'engagement éducatif.

■ Aucune compétence spécifique n'est demandée, même si tous les dons particuliers sont les bienvenus. L'expérience, les diplômes ou brevets de l'animation, du médicosocial, de l'éducation spécialisée, le permis de conduire, etc, sont des *plus*.

■ Une formation est dispensée *avant* l'arrivée des vacanciers sur les sites, excepté pour l'étranger où une expérience de la prise en charge de la personne (nursing, transferts…) est exigée.

***"Le premier jour, pendant l'installation des vacanciers, je me suis sentie un peu maladroite. Je n'avais pas exactement les bons mots. Mais grâce à l'aide des autres accompagnateurs plus expérimentés, je me suis sentie à l'aise dans le groupe. J'ai appris à être à l'écoute, au service des autres. Pendant le temps d'un séjour, j'ai appris à vivre pour les autres et un peu moins pour moi-même. Et ce n'est pas une façon désagréable de passer ses vacances. "*** **Céline, accompagnatrice**

## Les postes spécifiques

■ Des profils aux compétences spécifiques viennent sur certains séjours renforcer les équipes d'encadrement. Certains de ces postes sont salariés et exigent une expérience professionnelle validée et/ou diplômes particuliers : infirmier(e), assitant(e) sanitaire, kinésithérapeute, médecin, AMP, cuisinier(e), commis de cuisine, lingère, personnel de service…

Les postes salariés bénéficient d'un repos hebdomadaire. Par dérogation (C.trav.L221-9 et suivants ; L n°2008-3 du 3 janv.2008-art.11), et compte tenu de l'activité particulière, celui-ci peut être donné un autre jour que le dimanche.

■ Les directeurs, directeurs adjoints et responsables de séjours sont là pour organiser, gérer, planifier et veiller à la bonne marche du séjour. Ils sont les garants du projet associatif et représentent l'association.

Pour chaque poste, bénévole ou salarié, un descriptif de la mission vous est envoyé avec votre engagement. N'hésitez pas à le commenter avec le directeur ou responsable lors de vos échanges, et avant votre arrivée sur le séjour.

## Procédure de recrutement

■ Sélection sur dossier et lettre de motivation. Composer des équipes entraîne un choix particulier où interviennent des critères de répartition tels que l'âge, les dates de disponibilité, l'équilibre entre femmes et hommes, anciens et nouveaux accompagnateurs, permis etc...

■ Pour une **première candidature**, et dés confirmation de votre affectation, nous vous demanderons le bulletin n°3 de votre casier judiciaire, daté de l'année en cours. Cette mesure n'a rien de discriminatoire. Elle vise à respecter le souci de responsabilité de l'association envers les personnes en situation de handicap, dites « vulnérables », qui nous sont confiées, et que vous allez accompagner.
Une procédure simplifiée est mise en place dés lors que vous aurez effectué au moins un séjour avec APF Evasion.

■ L'étude des dossiers commence début du second trimestre.
Un accusé de réception vous est adressé dès l'enregistrement de votre dossier. Selon sa date d'envoi, un délai de 3 à 5 semaines peut être nécessaire avant que vous n'ayez connaissance de la suite donnée à votre candidature : proposition, affectation, mise en attente, refus…
Les candidatures féminines étant très nombreuses, et dans un souci d'équilibre des groupes, nous ne sommes pas toujours en mesure de respecter ce délai de réponse.

■ Votre dossier est transmis au responsable du séjour qui semble le mieux correspondre à votre profil et à vos attentes, afin que celui-ci vous contacte. Ces moments d'échanges privilégiés lui permettront de répondre à vos différentes questions, et de vous communiquer toutes les informations pratiques concernant le séjour : son déroulement, votre rôle, les modalités de votre arrivée, le lieu de rendez-vous…

Du responsable ou directeur de séjour dépend la décision finale de votre affectation dans son équipe.

■ Nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux à vos attentes. Nous devons cependant compléter les équipes en fonction de nos besoins et de vos disponibilités. Lorsque nous proposons une candidature à un responsable de séjour, nous devons attendre sa réponse avant de vous affecter. S'il n'y a pas encore de directeur désigné sur un séjour, nous pouvons vous y affecter directement afin de commencer à constituer l'équipe. Dès sa nomination, le responsable prend le relai et vous contacte.

Vérifier que le séjour sur lequel vous postulez correspond à vos disponibilités et que pour les postes ou séjours spécifiques, vous possédez les compétences requises.

## Assurances

Les bénévoles et salariés recrutés par APF Evasion dans le cadre d'un séjour de vacances sont systématiquement déclarés à l'URSSAF et assurés en cas d'accident du travail.

Un contrat d'assurance de Responsabilité Civile garantit toutes les activités de l'APF. Dans le cadre des séjours de vacances, une RC professionnelle garantit les conséquences pécuniaires qu'APF Evasion ou ses préposés pourraient encourir dans l'exercice de leurs activités, à savoir : dommages corporels, matériels et immatériels causés au préjudice d'un tiers.

Pour les séjours à l'étranger, les accompagnateurs bénéficient d'une assurance hospitalisation et rapatriement, souscrite par APF Evasion.

■ Les accompagnateurs ne sont pas habilités à effectuer des actes infirmiers ou médicaux. Dès lors qu'il y a soin avec prescription médicale, nous recrutons des professionnels de la santé : (infirmier(e)s, kinés, médecins) ou faisons appel à des libéraux le cas échéant.

■ Les chauffeurs sont couverts sous réserve qu'ils soient titulaires d'un permis de conduire d'au moins deux ans, et que leur nombre de points soit suffisant. En cas d'accident provoqué par négligence (téléphone, ceinture de sécurité), ou sous l'emprise d'alcool ou autre substance illicite pouvant nuire à une bonne conduite, la responsabilité du conducteur est engagée. Les amendes, en particulier en matière de dépassement de vitesse sont et restent à la charge du chauffeur.

# LES DIFFERENTS POSTES

**D / R** - Directeur-trice / Responsable de séjour

Sur tous les séjours - Responsable des vacanciers et de l'équipe. Garant du projet associatif - Salarié(e) sur certains types de séjours - Participation financière sur certaines destinations à l'étranger - Expérience sur séjours APF vivement souhaitée - Profil médico-social pour séjours Poly / SATVA & animation pour séjours Enfance/Jeunesse.

**DA** - Directeur-trice Adjoint(e)

Sur tous types de séjours à gros effectifs, uniquement en France. Assiste le Directeur ou Responsable. Chargé de l'animation.

**AF** / **AH** - Accompagnatrice / Accompagnateur

Sur tous type de séjours - Salarié(e) sur SATVA (profil médico-social) - Participation financière sur séjours à l'étranger demandée - Accompagnement du vacancier dans les activités, les loisirs et dans tous les actes de la vie quotidienne.

**AS** - Assistant(e) Sanitaire (séjours 10 vac. et +)
- Accompagnateur-trice Sanitaire (séjours - de 10 vac.)

Sur séjours sans Infirmier(e), en France - Par délégation et sous la responsabilité du/de la directeur-trice, organisation et distribution des médicaments par voie orale - Relations avec les professionnels de santé libéraux.

**I** - Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat

Gestion des traitements médicaux, organisation de l'infirmerie, nursing, accompagnement. Encadrement possible de stagiaires. Poste salarié.

**I.VOL** - Infirmier(e) Volant(e)

Intervient en remplacement et/ou en renfort sur plusieurs sites d'une même région. Véhicule à disposition. Poste salarié – Séjours France.

**IB** - Infirmier(e) Bénévole – (Séjours France).

**IA** - Infirmier(e) Accompagnateur-trice

Uniquement sur séjours à l'étranger, avec participation financière réduite. Adhésion obligatoire.

- **I.Vol**, **IB**, **IA** : Mêmes fonctions que l'Infirmier(e).

**AI** - Aide Infirmier(e)

Uniquement sur les SATVA. Poste bénévole, réservé en priorité à un(e) stagiaire IFSI.

**K** - Kinésithérapeute

Uniquement sur les SATVA - Poste salarié - Soins de rééducation et de kinésithérapie.

**AMP** - Aide Médico Psychologique

Uniquement sur SATVA et séjours pour Polyhandicapés - Poste salarié - Forme et soutien les accompagnateurs (en lien avec le responsable et l'équipe médicale) dans la prise en charge du vacancier - Rôle d'éveil et de mise en place de méthodes de communication (verbales ou non) – Animation - Accompagnement.

**PS** / **L** - Personnel de Service / Lingère

Postes généralement salariés , uniquement en France - Propreté des locaux - Prise en charge du linge des vacanciers et de l'équipe. Cumul des 2 fonctions possible.

**C** / **AC** - Cuisinier / Aide Cuisinier (commis de cuisine)

Postes salariés uniquement en France - Responsabilité des repas - Gestion des stocks - Relations avec fournisseurs. L'aide cuisinier assiste le cuisinier dans la confection des repas - Hygiène et propreté de la cuisine et des ustensiles.

**CH** – Chauffeur logisticien

Poste salarié uniquement sur les SATVA – Accompagnateur ayant la responsabilité de la conduite et du parc automobile du séjour.

Pensez à joindre à votre candidature **une lettre de motivation**. Si vous possédez un diplôme ou brevet dans les domaines de l'animation, de l'éducation spécialisée, du médico-social, de l'aide à la personne, du secourisme, envoyez en une copie.
N'hésitez pas à relater vos expériences ou vos attentes dans un courrier d'accompagnement, ainsi que tout ce qui pourra nous aider à vous trouver une affectation au plus près de vos compétences.

Si vous désirez valider un stage sur un de nos séjours, prenez contact rapidement avec l'activité " accompagnateurs " qui vous guidera dans vos démarches.

# Séjours pour adultes en France

Les séjours pour adultes en France durent environ 17 jours.
L'effectif des vacanciers varie de 4 à 25.
La composition de l'équipe d'encadrement dépend de cet effectif.

La date d'arrivée de l'équipe diffère de celle des vacanciers, afin de suivre une formation. Elle est indiquée sur la liste des séjours et s'entend comme le départ de votre engagement bénévole ou salarié.

## ■ Jusqu'à 8 vacanciers

Grande diversité d'hébergement : village vacances, maison familiale, hôtel, gîte de groupes, établissement spécialisé, camping...

- **Equipe d'encadrement type**, variable selon les séjours
  - Un responsable de groupe
  - Jusqu'à 8 accompagnateurs (trices)
  - Un(e) accompagnateur/trice sanitaire ou un(e) infirmier(e)

- **Conditions et avantages**
  - Bénévole, nourri et logé
  - Pas de jour de repos
  - Formation obligatoire d'au moins 1 jour pour l'équipe d'encadrement sur le site avant l'arrivée des vacanciers
  - Voyage domicile-séjour, aller et retour : remboursement du billet SNCF 2ème classe. Véhicule personnel (seul ou en covoiturage), remboursement du conducteur sur la même base. Pour les résidants hors hexagone ou à l'étranger, remboursement au réel, plafonné à 250 € A/R
  - Assurances (hors responsabilité civile personnelle) prises en charge par l'association

## ■ Plus de 10 vacanciers

Hébergement collectif, essentiellement en établissement spécialisé et internat.

- **Equipe d'encadrement type**, variable selon les séjours
  - Un directeur
  - Un directeur adjoint
  - Un assistant (e) sanitaire ou un(e) infirmier(e)
  - Jusqu'à 27 accompagnateurs (trices)
  - Un cuisinier
  - Un aide de cuisine (commis de cuisine)
  - Un personnel de service
  - Une lingère

**Conditions et avantages**

- Bénévole (sauf postes spécifiques), nourri et logé
- Un jour de repos
- Formation obligatoire de 2 jours pour l'équipe d'encadrement, sur le lieu de séjour avant l'arrivée des vacanciers
- Voyage domicile-séjour, aller et retour : remboursement du billet SNCF 2ème classe. Véhicule personnel (seul ou en covoiturage) : remboursement du conducteur sur la même base. Pour les résidants hors hexagone ou à l'étranger, remboursement au réel, plafonné à 250 € A/R
- Assurances (hors responsabilité civile personnelle) prises en charge par l'association

# Séjours et Circuits à l'étranger

Voyages dans lesquels il est rare de dormir deux nuits de suite au même endroit. Le rythme est très soutenu, avec des départs souvent tôt le matin et des arrivées tardives dans les hôtels. Un programme précis doit être respecté et des guides locaux sont prévus pour les visites de sites.

* * * * *

Voyages pour lesquels l'hébergement est le même pendant toute la durée du séjour. Les excursions sont quotidiennes et durent toute la journée. Elles sont proposées par le responsable du groupe et choisies avec l'ensemble de l'équipe. Le rythme est soutenu. Il n'y a pas de guide pour les visites.

* * * * *

Ce sont des séjours balnéaires avec deux ou trois excursions maximum. Le temps passé sur le site sera réservé au repos et aux loisirs éventuellement proposés par la structure d'hébergement. Baignades, promenades, siestes seront au programme. Séjour à rythme lent.

La durée d'un séjour à l'étranger est de 8 à 16 jours.
L'effectif des vacanciers varie de 6 à 9.
Hébergement majoritairement en hôtel, avec un compromis entre confort et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et leurs fauteuils.

## ■ Equipe d'encadrement

- Un responsable de groupe
- 5 à 8 accompagnateurs (trices)
- Une infirmière accompagnatrice dans certains séjours

Selon les séjours et les programmes :

- Un guide / interprète
- Un chauffeur

## Conditions et avantages

- Bénévole, nourri et logé
- Participation financière demandée (montants sur liste des séjours) – Echéancier proposé – Aide financière sous condition de ressource (Europe) – Chèques ANCV acceptés
- Adhésion obligatoire (25,00 € en 2011)
- Pas de jour de repos
- Rendez-vous à Paris (aéroport), la veille du départ
- Voyage domicile-aéroport / aller-retour : remboursé après envoi des justificatifs originaux au siège de l'association
- Assurance hospitalisation et rapatriement prise en charge
- Connaissances linguistiques appréciées
- Carte d'Identité Nationale ou Passeport, vaccination en cours de validité, selon destination - Pour l'Europe, couverture sociale européenne (gratuit - voir votre CPAM)
- Expérience de prise en charge de la personne en situation de handicap exigée (pas de formation préalable au séjour)

# Séjours Enfance-Jeunesse

La durée des séjours Enfance-Jeunesse varie de 8 jours à 17 jours.
Effectif de 8 à 16 vacanciers, âgés de 8 à 17 ans.
Hébergement collectif, essentiellement en établissement spécialisé et internat ; en hôtel à l'étranger.
La date d'arrivée de l'équipe diffère de celle des vacanciers, afin de suivre une formation. Elle est indiquée sur la liste des séjours et s'entend comme le départ de votre engagement bénévole ou salarié.

- **Equipe d'encadrement type**, variable selon les séjours

  - Un directeur titulaire du BAFD (ou équivalent)
  - Un directeur adjoint
  - 1 à 2 infirmier(e)s
  - 7 à 15 animateurs (trices), dont titulaires du BAFA
  - Un cuisinier
  - Un aide cuisinier (commis de cuisine)
  - Un personnel de service
  - Une lingère

- **Conditions et avantages**

  - Bénévole (sauf postes spécifiques), nourri et logé
  - Un jour de repos
  - Formation obligatoire 1 à 2 journées pour l'équipe sur le lieu de séjour avant l'arrivée des vacanciers
  - Voyage domicile-séjour, aller et retour : remboursement du billet SNCF 2ème classe. Véhicule personnel (seul ou en covoiturage) : remboursement du conducteur sur la même base. Pour les résidants hors hexagone ou à l'étranger, remboursement au réel, plafonné à 250 € A/R
  - Assurances (hors responsabilité civile personnelle) prises en charge par l'association
  - Validation du stage pratique BAFA sur séjour d'au moins 7 vacanciers et 14 jours, déclarés et agréés par le ministère de tutelle
  - Certificat médical exigé (ou copie du carnet vaccination)

Vérification du casier judiciaire par le ministère de tutelle pour les personnels des accueils de mineurs.

**• Que sont les séjours en intégration ?**

Ce sont des séjours en centre de vacances ordinaires (autrefois appelés colonies de vacances), accueillant un public d'enfants et/ou d'adolescents valides. Ces séjours sont mis en place par des organismes partenaires de l'APF, tels que Temps Jeunes, UFOVAL, La Joie de Vivre, le Martouret, Evasion Vacances Aventures, Léo Lagrange, Les PEP…. Les structures d'hébergement de ces séjours ainsi que les activités ne sont pas toutes adaptées, mais l'équipe d'encadrement palliera à certains manques d'accessibilité par des aménagements physiques ou par un accompagnement dans les déplacement ou activités. Même s'ils sont majoritairement en France, chaque année des jeunes partent à l'étranger (GB, Portugal, Espagne, USA, Italie…)

**• Quels jeunes partent en séjour de vacances en intégration ?**

Les enfants ou adolescents âgés de 4 à 17 ans, en situation de handicap (moteur, mental, sensoriel ou comportemental), désireux de partager leurs vacances avec des jeunes valides de leur âge. Cannes, déambulateur, fauteuil roulant… tout est question de préparation, d'accompagnement et d'accessibilité. Les jeunes qui ne sont pas autonomes dans la gestion de leur quotidien, ou ceux qui ne pourront plus l'être compte tenu de l'inaccessibilité des locaux ou de la pratique de certaines activités, se verront proposer l'aide d'un **animateur référent**.

**• Qu'est-ce qu'un animateur référent ?**

C'est un animateur (BAFA de préférence) qui est recruté en plus du nombre initial de l'équipe d'un séjour, du fait de l'inscription d'un jeune en situation de handicap qui aura besoin d'une aide particulière durant ses vacances (Aide à la toilette, aux déplacements, à la pratique de certaines activités…). Il est le lien entre le jeune en situation de handicap, l'équipe d'encadrement du séjour et la famille. Recruté par l'organisme de vacances au même titre, conditions, statut et salaire que les autres animateurs du séjour.

**• Conditions**

Titulaire du BAFA - Salarié ou bénévole (en fonction des conditions de recrutement de l'organisme) - Journée d'information possible en Délégation APF Départementale - Les autres conditions (remboursement transport, cotisations, autres formalités) sont celles de l'organisme de vacances.

# Séjours adaptés aux personnes polyhandicapées

Le *polyhandicap* est un handicap grave, à expression multiple, associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
Dans ces séjours, le vacancier est accueilli en prenant en compte ses multiples difficultés afin de lui assurer confort et sécurité, dans un souci constant de recherche de son "mieux-être".

Les séjours polyhandicapés durent environ 17 jours.
L'effectif des vacanciers varie de 5 à 12, adultes, adolescents ou enfants.
Encadrement réparti entre AMP et accompagnateurs principalement issus (ou en formation) des filières médico-sociales, paramédicales, médicales ou éducatives, aide à la personne.
Hébergement collectif en établissement spécialisés adaptés.

### ■ Equipe d'encadrement

- Un directeur de séjour
- Un(e) infirmier(e)
- 4 à 7 accompagnateurs (trices) – dont titulaires du BAFA si le séjour accueille des mineurs
- 2 à 6 AMP

### ■ Conditions et avantages

- AMP, IDE, personnel technique et de service salariés
- Accompagnateurs/trices bénévoles
- Nourri et logé
- Un jour de repos hebdomadaire
- Formation obligatoire d'une journée pour l'équipe sur le lieu de séjour avant l'arrivée des vacanciers
- Voyage domicile-séjour, aller et retour : remboursement du billet SNCF 2ème classe. Véhicule personnel (seul ou en covoiturage) : remboursement du conducteur sur la même base. Pour les résidants hors hexagone ou à l'étranger, remboursement au réel, plafonné à 250 € A/R
- Assurances (hors responsabilité civile personnelle) prises en charge par l'association

Ces séjours de 3 semaines accueillent de 10 à 41 enfants, adolescents ou jeunes adultes, âgés de 6 à 21 ans, dont l'état de santé nécessite une surveillance particulière, et dont le handicap requiert des soins quotidiens. Ils bénéficient du double agrément des ministères en charge des Affaires Sanitaires et Sociales, et de la Jeunesse et des Sports. L'équilibre entre les activités de loisirs et les soins permet aux participants de vivre de vraies vacances. L'encadrement habituel est renforcé par la présence de médecins, kinés, infirmiers et AMP.
Les SATVA (Service d'Accueil Temporaire pour Vacances Adaptés) sont des séjours médico-sociaux dans lesquels les coûts sont pris en charge par l'assurance maladie.
Hébergement collectif, essentiellement en établissement spécialisé.

## ■ Equipe d'encadrement type

- Un directeur - 1 à 3 adjoints
- 10 à 30 animateurs (trices) et jusqu'à 4 AMP
- 1 à 3 infirmier(e) s - 1 aide infirmier(e)
- Un kinésithérapeute
- Un cuisinier - 1 commis de cuisine
- 2 à 4 personnels de service - 1 lingère
- Un responsable des véhicules et de la logistique

## ■ Conditions et avantages

- Salarié - Nourri, logé – 1 congé hebdomadaire
- Animateurs diplômés, ou en cours de formation dans les filières médicales, paramédicales ou médico-sociales
- Titulaire du BAFA ou stagiaire
- Formation obligatoire de 2 jours sur site avant l'arrivée des vacanciers
- Voyage domicile-séjour, aller et retour : remboursement du billet SNCF 2$^{ème}$ classe. Véhicule personnel (seul ou en covoiturage) : remboursement du conducteur sur la même base. Pour les résidants hors hexagone ou à l'étranger, remboursement au réel, plafonné à 250 € A/R
- Assurances (hors responsabilité civile personnelle) prises en charge par l'association
- Certificat médical exigé (ou copie du carnet vaccination)

Vérification du casier judiciaire par le ministère de tutelle pour les personnels des accueils de mineurs.

# Exemple, à titre indicatif d'une journée type

**Matin :**

***7h30*** Lever de l'équipe et prise du petit déjeuner avant le lever des vacanciers.

***8h30*** Lever échelonné des vacanciers et aide au petit déjeuner, à la toilette, à la douche….

***10h30 - / - 11h00*** Organisation des sorties : Plusieurs groupes en fonction des thèmes proposés, sortie pour la matinée ou pour la journée (plage, marché, visite d'une ville voisine ou repos avec animations prévues sur le séjour). Transferts et installation des vacanciers dans les véhicules.

***12h30 - / - 13h00*** Déjeuner : sur la structure pour les sortie du matin ou à l'extérieur pour les sorties à la journée (pique nique, restaurant…). Aide aux vacanciers, distribution des médicaments…

**Après midi :**

***14h00*** Animation présentée par l'équipe. Sur place : ateliers écriture, jeux, discussion, préparation de décors pour une soirée thématique….
Pour les groupes en sortie : visite d'un musée, piscine, promenade en bateau…

***18h00*** Retour des groupes en sortie et préparation avant la soirée ; rafraichissement, changement de vêtement, repos….

***19h30 - / - 20h00*** Dîner : Aide aux vacanciers
Distribution des médicaments
Service

**Soirée :**

***21h30*** Sortie concert, veillée sur le séjour, soirée dansante…

***23h15*** Aide au coucher des vacanciers
Mise en place des veilles de nuits

***0h00 - / -*** Dernière réunion de l'équipe pour faire le point sur la journée passée et organiser la journée du lendemain.

***1h30*** 5ème repas pour l'équipe

***2h00*** Au lit !

# Guide déontologique des séjours Vacances Adaptées APF Evasion

# PREAMBULE

L'Association des Paralysés de France - APF - est un mouvement national de personnes handicapées, de valides et de leurs familles, au service des personnes handicapées. Elle soutient et défend, partout en France la citoyenneté et l'insertion des personnes handicapées atteintes de déficience motrice. - *Extrait de la Charte de l'APF* -

APF Evasion est le service vacances de l'APF. Avec le Conseil National Tourisme et Vacances, ce service respecte et est le garant de l'**agrément " Tourisme Associatif "** donné à l'APF par le ministère du tourisme en 1995. (n° AG 075 95 008) ainsi que l'**agrément « vacances adaptées organisées »** (arrêté n°2009-274 du 10 mars 2009).

Sa mission est d'organiser en France et à l'étranger des séjours de vacances adaptés aux enfants, adolescents et adultes atteints de déficience motrice, avec ou sans troubles associés, et adhérents de l'Association.

L'une des spécificités d'APF Evasion repose sur la présence d'un encadrement exceptionnel, avec un effectif global correspondant au minimum à celui des vacanciers. Cet encadrement est constitué en majorité d'accompagnateurs bénévoles. Ils compensent l'insuffisance, voire l'absence d'autonomie des vacanciers et apportent par leur engagement solidaire, une convivialité et un dynamisme qui contribuent à la réussite des séjours de vacances.

L'organisation, chaque année, de plus de 150 séjours requiert la nécessité d'établir des règles de fonctionnement. Ces règles, applicables à tous les séjours de vacances, se conforment à l'esprit de l'APF qui se bat pour faire reconnaître l'accès au droit aux vacances pour les personnes en situation de handicap.

**La personne handicapée motrice est au centre de notre action.**

# ACCUEIL

L'accueil des vacanciers revêt de nombreux aspects :

## L'ANTICIPATION :

Quelque temps avant le début du séjour, par un simple mail ou courrier, tous les membres de l'équipe reçoivent un mot de bienvenue de la part du responsable ou directeur du séjour. Par ce premier contact de bienvenue, il se présente à l'équipe, et fait une description des locaux d'hébergement et des environs touristiques du lieu de séjour, ainsi que des activités qui pourraient y être proposées. S'il a déjà eu l'occasion de solliciter les vacanciers sur leurs souhaits en termes de choix ou types d'activités, il en tient informé son équipe. Ces premiers contacts sont très importants, autant pour les accompagnateurs que pour les vacanciers. Ils sont les bases d'une bonne organisation de séjour.

## PREMIERS CONTACTS :

Avant même l'arrivée sur le lieu de séjour, lorsqu'un collectif est prévu, c'est à la gare ou à l'aéroport, que l'accompagnateur doit aller au devant des vacanciers, en se présentant et en discutant avec eux. En les faisant patienter au mieux.

## L'ACCUEIL SUR PLACE :

Un " pot d'accueil " est le minimum recommandé à l'arrivée du groupe sur le lieu de séjour. Les uns et les autres font connaissance dès le premier jour au cours d'une soirée de présentation. Les accompagnateurs facilitent les présentations des vacanciers, surtout pour ceux qui s'expriment avec difficulté.

## L'INFORMATION :

Le plus agréablement possible, le planning ainsi que les menus, les informations sur la région et sur l'organisation du séjour sont affichés dans un lieu de passage, et visibles de tous.

## ALCOOL

Sur les séjours d'adultes, lors des deux principaux repas, il est proposé des boissons alcoolisées courantes (vin et bière). Cependant, le dossier de certains vacanciers fait état d'une interdiction.

En début de séjour, discrètement, le directeur communique la liste des vacanciers concernés à son équipe. Si besoin, il rappelle aux vacanciers, avec tact, cette interdiction. En cas de divergence d'avis sur le sujet, le directeur contacte la famille ou le foyer afin de recueillir un avis avisé, ou à défaut profite de la venue d'un médecin dans le séjour, avant d'accorder toute dérogation.
L'alcool à table doit être bien géré et les excès doivent être évités. Les boissons à faible teneur en alcool (vin, bière, cidre...) sont exclusivement réservées aux repas.
D'une manière générale, il ne s'agit en aucune façon d'interdire sans raison médicale.
Dans tous les séjours, il est formellement interdit de faire entrer des alcools forts, et les accompagnateurs doivent veiller à rester sobres.
Les chauffeurs de minibus ne doivent absorber aucune boisson alcoolisée dans les douze heures qui précèdent leur mission ainsi qu'en cours de mission.
Les accompagnateurs ne doivent consommer aucune boisson alcoolisée en présence de mineurs, y compris lors des sorties.

## ANIMATION

Dans tous les séjours, et en particulier les séjours Enfance-Jeunesse, les SATVA. (Service d'Accueil Temporaire de Vacances Adaptées), et les séjours adaptés aux personnes polyhandicapées, l'animation sur le site a une place prépondérante. Elle se déroule en journée pour les vacanciers qui ne sortent pas en excursion et en soirée généralement pour l'ensemble du groupe.

Les animations et activités doivent être bien préparées, bien organisées et de " bon goût ". Elles ne doivent contraindre personne et toujours respecter la personne. Veiller à ne pas infantiliser les vacanciers adultes.

Quelle que soit sa forme, l'animation doit réunir vacanciers et accompagnateurs, qu'ils soient acteurs ou spectateurs.

## ARGENT DE POCHE

Lorsque l'argent de poche est confié au directeur, il doit être rigoureusement géré en écrivant, sur une enveloppe, le détail des dépenses et en y insérant, quand ils existent, les justificatifs.

Lors des achats, l'accompagnateur aide le vacancier à gérer au mieux son pécule, et veille à récupérer les justificatifs. Ainsi, il sera aisé de répondre à une éventuelle interrogation de la famille, de la tutelle ou du foyer.

## BAR

- Dans tous les séjours d'adulte dont l'effectif est supérieur à 10 vacanciers, APF Evasion autorise la tenue d'un bar ouvert à des heures régulières. C'est un vecteur d'animation et de convivialité.
- Dans tous les séjours, la vente d'alcools forts est interdite.
- Dans les séjours Enfance-Jeunesse, les alcools sont interdits.

Les recettes et dépenses du bar doivent être isolées de la comptabilité, bien gérées et contrôlées. Les bénéfices doivent permettre, en fin de séjour, d'offrir un "extra" aux vacanciers.

## CHAMBRES

La répartition des chambres ne peut se régler arbitrairement sans se soucier du bien-être des personnes qui la partagent. Cette répartition varie selon le type de séjours, les désirs de chacun et les impératifs des locaux.

D'une manière générale, il faut constamment se préoccuper de savoir si la répartition des chambres convient aux vacanciers, quitte à la modifier si nécessaire.
Les chambres ne sont pas mixtes (y compris pour les accompagnateurs). Cependant, les couples constitués avant séjour sont respectés, quand les locaux le permettent.

Les chambres doivent être rangées régulièrement et installées de façon à ce que le vacancier puisse conserver toute son autonomie. C'est ainsi que le déménagement du lit et / ou de la commode seront peut-être nécessaire et souhaitable.

- Dans les séjours ou l'effectif est supérieur à 8 vacanciers, SATVA et séjours polyhandicapés, sauf cas exceptionnel, vacanciers et accompagnateurs ne partagent pas les mêmes chambres.
Quand les locaux le permettent, par souci de sécurité et de convivialité, il est souhaitable que quelques chambres d'accompagnateurs s'intercalent entre les chambres des vacanciers.

- Dans les autres séjours, l'effectif des groupes est réduit. Il n'est donc pas possible d'organiser une veille de nuit. Ainsi est-il possible, si le vacancier en exprime le désir, que l'accompagnateur partage la même chambre. Si nécessité, on peut aussi le lui suggérer.

- Pour les circuits organisés à l'étranger, il est conseillé de partager la chambre entre accompagnateur et vacancier, afin de perdre le moins de temps possible le matin.

Avant tout, la chambre est un lieu de repos et de calme.

## COMMUNICATION

Les vacanciers qui ne parlent pas ou qui ont des difficultés d'élocution sont en capacité de vous comprendre et souhaitent cependant pouvoir dialoguer avec vous directement.

■ Ils ont des moyens particuliers pour le faire : regards, gestes, symboles, synthèses vocales, écrits, alphabet, pictogramme, classeur images, etc

■ Demandez-leur comment ils communiquent ou s'ils utilisent un moyen particulier.

■ Adressez-leur la parole normalement et directement, sans les infantiliser, sans employer le tutoiement systématique, sans parler d'eux à la troisième personne en leur présence.

■ Prenez le temps d'écouter ou de décoder avec patience. Faites les répéter plutôt que de faire semblant de comprendre même plusieurs fois.

■ Pour dialoguer, mettez-vous en face des vacanciers, à leur niveau. C'est aussi plus agréable pour vous !

■ Laissez-les terminer leurs phrases. Demandez régulièrement confirmation de la justesse de votre compréhension.

## CONVIVIALITE

Toutes les relations vacanciers/accompagnateurs doivent être imprégnées d'une intégrité intellectuelle, dans le fond et la forme.
Les règles simples de courtoisie et de bienséance sont omniprésentes.
S'occuper d'un vacancier attitré pour les actes de la vie courante a ses avantages et ses inconvénients. L'attachement et l'exclusivité ne faciliteront pas forcément la séparation ultérieure. La rotation des accompagnateurs dans les chambres permet de mieux connaître l'ensemble du groupe de vacanciers.
Reste, cependant, à préserver l'intimité de chacun.

En sortie, il faut privilégier les petits groupes au sein desquels les relations accompagnateurs - vacanciers sont plus conviviales.

La vie d'un séjour de vacances ne se limite pas aux sorties, aux repas, aux animations et aux aides individuelles. Elle est faite d'une relation humaine permanente qui se traduit par des discussions, des échanges, des dialogues en duo ou en petits groupes.
Les vacanciers attendent du séjour une ouverture sur les autres et une certaine rupture avec leur quotidien. Les accompagnateurs doivent provoquer et susciter ce dialogue.

La convivialité s'exerce auprès de tous les vacanciers sans préférence, en allant au-delà des aspects physiques et des différences de caractère.

## CULTE

L'APF est neutre sur le plan confessionnel et entend le rester dans ses séjours. Conformément à la loi 2004-228 du 15 mars 2004, aucun signe ostensible, ni prosélytisme ne doit paraître.

Neutralité ne signifie pas athéisme. Certaines habitudes alimentaires doivent être respectées. Il est nécessaire de favoriser la pratique religieuse, si elle est possible dans un environnement proche.
Un vacancier ne saurait être privé d'aller à un office religieux sous prétexte qu'aucune personne ne peut l'accompagner.
A l'inverse, aucune célébration religieuse ne doit se dérouler sur le lieu du séjour, l'APF se revendiquant aconfessionnelle.
Pour les mineurs, les désirs exprimés par la famille doivent être respectés.
Aucune ouverture ni propagande sur les sectes ne saurait être tolérée.

## DISCRETION ET DEVOIR DE RESERVE

Le dossier du vacancier comporte de nombreuses informations confidentielles d'ordre médical ou social.
Seule l'équipe de direction a accès à l'intégralité du dossier qui est sous la responsabilité du directeur. Celui-ci communique à l'équipe les éléments qu'il juge important pour une bonne compréhension et prise en charge du vacancier.
Il est souvent nécessaire d'établir des listes et tableaux relatifs aux régimes, contre-indications, soins, toilettes, etc. Ces listes doivent être affichées à l'abri du regard des vacanciers et des visiteurs.
Les vacanciers peuvent livrer des informations relatives à leur passé ou conditions de vie aux accompagnateurs, dans le cadre de discussions privées. Ces informations doivent rester confidentielles vis-à-vis de l'équipe comme des vacanciers, et ne doivent être transmises qu'au directeur qui jugera de la suite à y donner, si besoin. Selon le degré de gravité, il en informera APF Evasion.

## DROGUE

Toute consommation de produits illicites, sur le site même du séjour et dans toutes les activités extérieures, entraîne l'exclusion de la personne, qu'il s'agisse d'un accompagnateur comme d'un vacancier.
Le directeur est le garant de ce qui se passe dans son séjour, et à ce titre il en est responsable.

## EXCURSIONS

Parmi les motivations qui incitent au départ en vacances, la découverte d'une région ou d'un pays est un facteur plus ou moins important dans la chronologie des motivations. Parfois, le simple désir de sortir ou de se balader peut constituer, en soi, une activité. Dans ce cas, l'objectif d'APF Evasion est de susciter la curiosité culturelle des vacanciers.

- Dans les séjours de plus de 12 vacanciers, les SATVA et les séjours pour polyhandicapés, les excursions ne sont pas quotidiennes mais doivent être variées. A l'inverse, l'animation sur place est importante.

La présence de plusieurs minibus sur les sites doit favoriser les sorties diversifiées et en petit groupe.

- Dans les autres séjours, les excusions sont au centre de l'action. Elles sont quotidiennes et un programme doit être établi avant le séjour, et peut être remis aux vacanciers.

Nous encourageons les responsables à solliciter la participation des vacanciers dans l'élaboration du programme avant le départ. Cependant, il ne faut pas se décourager si le taux de réponse est faible : le vacancier est un consommateur. Il attend surtout des propositions de l'équipe.

En fin de séjour, un tableau récapitulatif des sorties, animations et activités de chaque participant est transmis à APF Evasion qui pourra ainsi répondre aux éventuelles critiques ou demandes de justifications.

Avant de se coucher, chaque vacancier doit savoir ce qu'il fera le lendemain.

## FAUTEUILS ROULANTS

Le fauteuil roulant, les appareillages et les aides techniques ne sont pas des objets communs. Ce sont des instruments de confort personnel liés au handicap de leur propriétaire.

Ne pas jouer avec, ne pas les brutaliser, ne pas les prêter d'autorité à un autre vacancier sont autant d'évidences.

La manipulation et l'entretien des matériels spécifiques seront vus lors de la formation qui précède l'arrivée des vacanciers.

La manipulation, la sécurisation, l'entretien d'un fauteuil sont des thèmes abordés lors des formations dispensées sur les séjours, avant l'arrivée des vacanciers.
Les pages suivantes ne sauraient remplacer cette formation. Elles sont proposées à titre informatives, comme une première approche…

## LE FAUTEUIL ROULANT : passer des obstacles

Dans tous les cas, prenez l'avis et demandez l'accord de la personne handicapée. Respectez sa peur éventuelle, même si elle vous semble exagérée (elle a sans doute fait des expériences de chutes et pas vous !). C'est une personne qu'on aide, pas un fauteuil qu'on monte ou qu'on descend…

### Descendre une ou quelques marches :

1. basculez le fauteuil en poussant avec un pied sur une des barres d'appui placées en bas et derrière, de façon à passer en "deux roues" (en appui sur les grandes roues) ;
2. employez votre corps comme contrepoids à celui du fauteuil et de son occupant pour contrôler les mouvements ;
3. poussez doucement le fauteuil jusqu'au bord de la marche ;
4. descendez marche après marche en appui sur les grandes roues, en marquant un arrêt à chaque marche pour ne pas prendre d'élan ;
5. reposez doucement les petites roues avant puis continuez votre chemin.

### Monter une marche

1. approcher le fauteuil face à la marche ;
2. basculer le fauteuil en arrière en poussant avec un pied sur une des barres d'appui placées en bas et derrière, de façon à passer en "deux roues" (soulever les petites roues) ;

3. approcher les grandes roues du trottoir de façon à ce que les petites roues viennent au dessus de la marche ;
4. reposez alors les petites roues sur le trottoir ;
5. faites monter le fauteuil en soulevant les grandes roues par les poignées du siège.

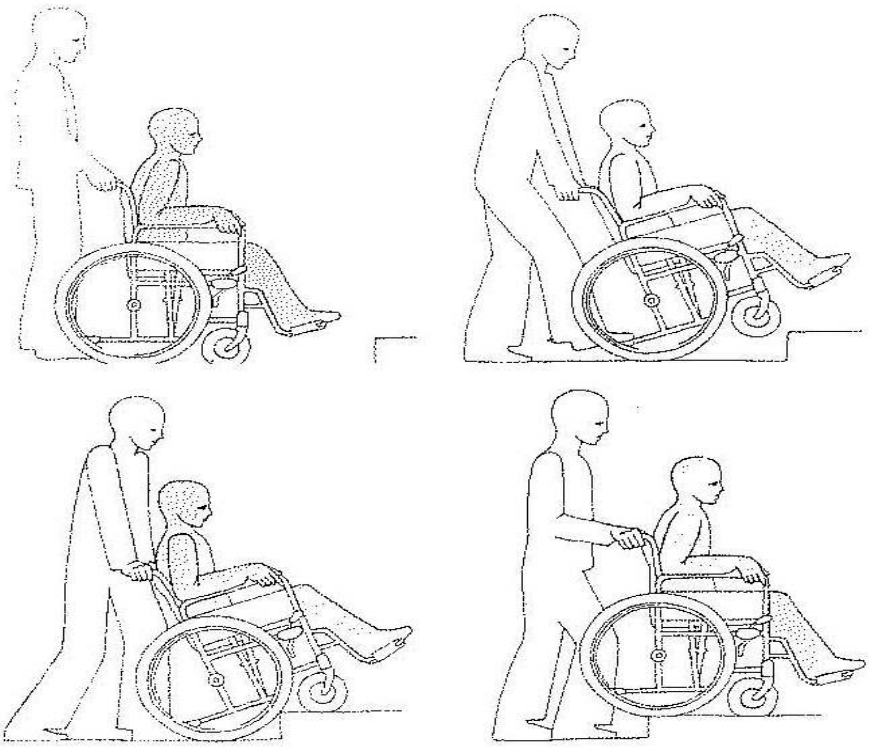

**Monter quelques marches** ***(schémas page suivante)***

1. contrairement à la situation précédente, sauf si les marches sont très profondes (de la longueur du fauteuil dont on peut poser toutes les roues en même temps sur une marche), il faut monter "en arrière" ;
2. ne pas hésiter à s'y prendre à deux pour cette manœuvre (une fois commencée, il est trop tard...) ;
3. on bascule le fauteuil en arrière et on s'approche de la marche pour y monter soi-même ;
4. on hisse le fauteuil en tirant fermement sur les poignées ; pour plus de sûreté, on utilise son corps comme contrepoids et on appuie un pied sur la première marche, un autre sur la deuxième ;
5. on monte ainsi, marche par marche, en marquant un arrêt à chaque marche.

## GESTION

Le budget du séjour est un document interne à la gestion du séjour. Il concerne le responsable de séjour. Il ne peut en aucun cas être communiqué aux participants.

## INTIMITE

L'intimité du vacancier est un droit fondamental. Sa dépendance physique et/ou ses difficultés de communication ne doivent pas faire oublier qu'il ne faut pas, pour la toilette ou l'habillement, imposer l'assistance d'un accompagnateur du sexe opposé sans avoir préalablement demandé l'accord du vacancier.
Le caractère parfois collectif des sanitaires et des chambres requiert le souci permanent de la pudeur du vacancier.

## INVITES

Le séjour APF Evasion se caractérise par une unité au sens de la vie collective. C'est un groupe constitué du premier au dernier jour.
Le passage temporaire de personnes extérieures (relations de l'équipe d'encadrement ou la famille d'un vacancier, par exemple) ne peut être qu'exceptionnel et doit faire l'objet d'une information préalable auprès de tous sur place et à APF Evasion.
Si la famille d'un vacancier désire visiter le séjour, le meilleur accueil doit lui être réservé.

## MALTRAITANCE

La bienveillance des personnes en situation de handicap dans nos séjours vacances est un objectif prioritaire.

Tout doit être mis en œuvre afin de prévenir les situations de violence et de maltraitance, pour assurer le bien être physique, mental et le respect des personnes accueillies.

En cas de malveillance, même s'il ne s'agit que d'une suspicion, la direction d'APF Evasion doit être avertie.

## RELATIONS AFFECTIVES

Il s'agit là de relations qui dépasseraient le cadre strict de l'amitié...

- Entre accompagnateurs : Ils sont adultes et libres. Toutefois, les relations doivent être discrètes, ne serait-ce que par égard pour les vacanciers. Ces relations ne doivent pas nuire à la vie collective.

- Entre adultes et mineurs : Il est rappelé que les relations sexuelles entre adultes et mineurs sont répréhensibles et punies par la loi. APF Evasion engagerait toute son autorité pour soutenir le mineur plaignant et sa famille.

- Entre vacanciers adultes : Ils sont adultes et libres. Toutefois, quand un couple se forme sur place, il est indispensable de s'assurer que le désir éventuel de faire chambre commune émane bien des deux personnes. Avec l'une et l'autre, séparément, le responsable en discutera avec beaucoup de psychologie. Si l'un des deux vacanciers est sous tutelle, et bien qu'il ne soit pas possible légalement que le tuteur s'oppose à la relation, APF Evasion demande qu'il en soit informé.
S'il s'agit d'une mesure de curatelle, cette démarche n'est pas nécessaire.

Ce qu'APF Evasion réfute, c'est d'interdire systématiquement, même au nom d'une morale X ou Y.

- Entre vacanciers et accompagnateurs : pendant toute la durée du séjour, il est indispensable de veiller à ce que ce type de relation ne s'installe pas. Cet impératif trouve sa raison première dans les conséquences engendrées par le caractère trop souvent éphémère de la relation.
La dépendance motrice ou intellectuelle engendre une dépendance morale entre vacanciers et accompagnateurs.
L'aide que requiert le vacancier handicapé renforce le devoir de protection, incompatible, dans l'immédiat, avec des sentiments dont on ne peut être certain sur le moment.

- Aide à la sexualité : si un vacancier ou un couple de vacanciers sollicite une aide dans la concrétisation d'un acte sexuel (partagé ou autosatisfaction), cette aide ne pourra être effective que si un membre de l'équipe est volontaire. Si ce n'est pas le cas, le vacancier mérite d'avoir une réponse discrète, simple et naturelle du responsable.
En aucun cas, le directeur du séjour doit se sentir obligé d'accepter, ou de l'imposer à une personne de l'équipe.

Sur ce chapitre, bien des cas de figure différents se sont déjà présentés (recherche d'une prostituée, etc.) ou peuvent se présenter. Il est indispensable et nécessaire d'en discuter par téléphone avec l'un des responsables d'APF Evasion dès qu'un cas survient.

## REPOS DES ACCOMPAGNATEURS

Les postes salariés et personnes sous contrat d'engagement éducatif bénéficient d'un jour de congé par semaine. Ces congés doivent être décidés au début du séjour et être inscrit sur un planning affiché.

Les bénévoles bénéficient d'un jour de repos sur la totalité du séjour, sauf lorsque l'effectif est inférieur à 10 vacanciers. Dans ce cas, le responsable peut, sous réserve de la bonne continuation du séjour et de la sécurité des vacanciers, octroyer des moments de repos.

## REUNIONS

Le rythme des réunions de l'encadrement varie selon le type de séjours.
Les réunions se déroulent en soirée, après le coucher des vacanciers. Elles servent à informer, coordonner, réguler, anticiper et débattre de la vie du séjour en privilégiant l'intérêt général.
Les réunions ne doivent en aucun cas perturber le sommeil des vacanciers.
Le petit déjeuner des accompagnateurs pris en commun avant le lever des vacanciers peut être l'occasion de bien " caler " les activités de la journée et se substituer parfois à la réunion du soir.

## RYTHME DU SEJOUR

Quel que soit ce rythme, le respect des horaires est un impératif à observer à chaque instant.
Lorsqu'une excursion est décidée, tous les préparatifs doivent être en ordre avant d'inviter les vacanciers à monter dans les véhicules.
L'embarquement ne doit se faire que si tous les passagers sont présents. Le groupe doit partir sans attendre, surtout au soleil...

Pour les adultes, on ne peut imposer une " extinction des feux " rituelle et impérative tous les soirs. Chacun a son propre rythme de sommeil et il appartient à l'encadrement de gérer ces différents rythmes, en fonction des personnes.

Si le coucher des vacanciers est aussi tributaire des disponibilités de l'encadrement (réunions) et des contraintes imposées par les chambres (plus ou moins collectives), il est nécessaire de rechercher au cas par cas la plus grande souplesse dans ce domaine.

## SORTIES

L'adulte handicapé moteur est avant tout un adulte : il est théoriquement libre de sortir du séjour quand il le désire.
Toutefois cette liberté absolue doit pouvoir être compatible avec la vie de groupe qu'il a délibérément choisie en venant dans l'un de nos séjours, et doit être assortie d'une sécurité maximum.
Le directeur doit savoir où va le vacancier et quand il revient.
En cas de doute sur ses capacités à sortir seul, il est toujours souhaitable de faire contacter la famille par le responsable du séjour.
Bien que le vacancier sous tutelle ait les mêmes droits, votre responsabilité serait recherchée en cas de problème. Préférez toujours l'accompagner en le dissuadant de sortir seul.

## TABAC

Par décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.
En extérieur, on ne peut interdire à un adulte de fumer.
On ne peut autoriser un mineur à fumer si cette tolérance ne figure pas dans son dossier. En cas de doute, appeler les parents ou le foyer.
En présence de mineurs, la loi impose l'interdiction absolue de fumer, même à l'extérieur.

## TELEPHONE PORTABLE

Si la modernité ne nous permet pas de refuser les téléphones portables dans les séjours vacances, pour autant, vous devez veiller à respecter et faire respecter certaines règles. En début de séjour, il est indispensable de préciser que **tout le monde** est tenu d'éteindre son portable lors des repas pris en commun.
Ainsi les accompagnateurs lors des toilettes des vacanciers, les chauffeurs lorsqu'ils sont au volant, l'ensemble des participants lors des soirées, les accompagnateurs lors des réunions doivent respecter cette règle élémentaire de savoir-vivre

# Plus que de longs discours, le respect des vacanciers, c'est de...

- Ne pas tutoyer systématiquement tous les vacanciers adultes, dès le premier contact, pour tenir compte des écarts d'âge.
- Ne pas emmener une personne dans son fauteuil roulant sans lui dire où et pourquoi.
- Ne pas imposer un style de musique qui ne correspondrait qu'à la génération des accompagnateurs.
- Ne pas discuter entre accompagnateurs, devant un vacancier, en l'appelant « il », sans l'associer à la discussion.
- Veiller au soin qu'il faut porter à leurs effets personnels.
- Leur garantir une chambre propre et rangée.
- Avoir une tenue vestimentaire et un comportement corrects et non provocants.
- Ne pas les emmener au petit déjeuner en pyjama (ou en robe de nuit) sans s'être inquiété de savoir s'ils préfèrent être habillés autrement.
- Avoir le souci qu'ils portent toujours des vêtements propres, surtout lors des sorties. Il en va de la dignité et de l'image de la personne, de celle du séjour et de l'association.
- Ne pas faire de promesses en l'air ("je t'écrirai", "je viendrai te dire bonjour"...).
- Veiller à frapper aux portes des chambres avant d'entrer.
- Ne pas transporter un vacancier dénudé dans un couloir, entre deux pièces.
- Ne pas couper le vin avec de l'eau si le vacancier ne le souhaite pas.
- Présenter au vacancier qui doit manger mixé le contenu entier de son assiette avant de mixer son repas.
- Ne pas ranger ses effets personnels, le premier jour, sans son avis sur la façon dont il souhaite que ses affaires soient rangées.
- Le matin, préparer des vêtements que le vacancier a choisis.
- Prendre le temps nécessaire pour que, le dernier jour, chaque vacancier reparte avec la totalité de ses effets personnels.
- Maintenir les minibus aussi propres que tout autre lieu de vie.

# En conclusion

Ces quelques règles de déontologie sont établies pour vous guider dans votre action. Elles reflètent également l'état d'esprit de l'Association qui vous a confié le rôle d'accompagnateur dans un séjour APF EVASION. Vous pouvez à tout moment contacter votre responsable si vous souhaitez des conseils quant à sa mise en application ou s'il subsiste quelques doutes.

Toute l'équipe d'APF Evasion, et en particulier les membres de l'activité « accompagnateurs » sont également à votre disposition, et joignables :

evasion.accompagnateurs@apf.asso.fr
Tél :01 40 78 00 00
Fax : 01 40 78 69 73

## Et dans votre valise…

Outre votre joie, votre bonne humeur et votre dynamisme, voici une liste non exhaustive de « petites choses » qui pourront vous être utiles :

- Permis de Conduire, Carte Vitale, Carte d'Identité, Mutuelle
- Carte de réduction de train
- Maillot de bain et crème solaire, vêtement de pluie
- Sandales pour la douche (réservées pour cette tâche)
- Déguisements, instrument de musique
- Lampe de poche, livres, jeux, musique, appareil photo
- Chaussures de marche, baskets
- Tout matériel que vous pensez utile pour l'animation

Le matériel apporté reste sous votre responsabilité, ainsi que vos effets personnels, argent, médicaments, documents divers… N'hésitez pas à demander au responsable du séjour la possibilité de mettre sous clé vos effets de valeur.

Certaines choses vous seront plus particulièrement demandées ou recommandées par le responsable du séjour, lors des différents entretiens que vous aurez avec lui.
Il vous précisera également le jour et le lieu de RDV sur le site, et le moyen de vous y rendre.

**NOTES :**

APF Évasion

Activité Accompagnateurs -17 Bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS
01 40 78 00 00
evasion.accompagnateurs@apf.asso.fr
www.apf-evasion.org